

Conditions générales de vente / CGV

Article 1 : Champ d'application

Les présentes Conditions générales de vente sont conclues entre, d'une part, **STARENCO**, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 €, dont le siège est situé au 14 rue Marie de Bourgogne 21 800 Chevigny-Saint-Sauveur, immatriculée au RCS Dijon (France) sous le numéro 833 505 597, ayant pour activité principale la fourniture de logiciels solaires, de formation et de solutions solaires innovantes, dûment représentée par M. MAITRE Pierrick, son gérant et ci-après dénommée « le Vendeur », « le Prestataire » ou « la Société » et d'autre part, toute personne(s) physique(s) ou morale(s), ci-après dénommée(s) « le Client », « l'Acheteur » qui souhaite acheter un bien ou une prestation de services fourni(e) par la Société.

Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes les livraisons de biens mobiliers et prestations de services, et à toute relation commerciale dans le futur sans qu'il soit nécessaire d'en convenir à chaque fois. L'acheteur renonce à toute autre condition, notamment ses conditions générales d'achat qui n'auraient pas été expressément acceptées par **STARENCO**.

Le client accepte que **STARENCO** puisse modifier les présentes conditions générales de vente et que leur relation soit toujours régie par la dernière condition en vigueur au jour de la commande.

La version française des présentes conditions l'emporte sur toute autre version.

Article 2 : Objet

Les présentes conditions générales ci-après les « CGV » ont pour objet de définir les droits et les obligations du prestataire et du client.

Elles sont accessibles sur le site internet du prestataire et sont systématiquement transmises au devis pour accord. La signature par le client de ce devis, ainsi que le paiement d'une facture émise par le prestataire, emportent son adhésion sans restriction ni réserve aux présentes CGV, lesquelles s'appliqueront à toute commande même future et prévalent sur tout autre document antérieur ou contradictoire, sauf négociation de conditions particulières.

Le client reconnaît en avoir pris connaissance et les avoir acceptées avant de passer toute commande et déclare avoir la capacité légale de contracter et de s'engager.

Les CGV peuvent faire preuve de modifications ultérieures sans préavis. La version des CGV applicable à la commande est celle en vigueur au jour de la passation de la commande.

Article 3 : Devis

Le prestataire établit un devis écrit et gratuit.

Sauf indication du contraire dans le devis, celui-ci :

- est valable 14 jours à compter de la date de son établissement par le prestataire et n'inclut que les prestations et produits qui sont écrits.

- est établi sur la base du taux de TVA applicable au moment de la signature ; toute variation de ce taux découlant des dispositions législatives ou réglementaires à venir sera répercutée au Client.

Il est de la responsabilité du client de définir son besoin avec exactitude et de s'assurer que le devis ou bon de commande présenté corresponde à la solution désirée et soit conforme aux législations en vigueur.

STARENCO se réserve les droits de propriété et d'auteur concernant les échantillons, devis, études et notamment toutes informations de nature corporelle ou incorporelle, également sous forme électronique, que le client s'interdit de divulguer à des tiers.

Article 4 : Prix et modalité de paiement

4.1 - Sauf accord du contraire, le paiement sera effectué à réception de facture payable à l'ordre de **STARENCO** à notre siège social : 14 rue Marie de Bourgogne 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, par virement bancaire exclusivement. Tout autre moyen de règlement doit faire l'objet d'un accord préalable du Prestataire.

4.2 - Les prix s'entendent en euros hors taxes, et hors transport dans le cas de marchandises. Ils sont augmentés de la TVA applicable au jour de la livraison et des frais associés de préparation et de livraison.

4.3 - Le prix de la prestation est calculé en fonction du nombre et de l'expérience du personnel requis, du niveau de compétence et de responsabilité nécessaire. Seront également facturés, s'il y a lieu, les frais de déplacement, de subsistance et d'hébergement engagés pour l'exécution des prestations.

4.4 - Les prix proposés au client à la date du devis ont une validité de 14 (quatorze) jours, après quoi ils sont susceptibles de réactualisation.

4.5 - Les factures sont établies en euros par le Prestataire, conformément aux dispositions légales, au nom du Client et transmises à l'adresse indiquée par le Client.

4.6 - Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

4.7 - En cas de retard de paiement, au-delà de 14 jours après la date indiquée sur la facture, les intérêts de retard seront calculés sur la base de 3 fois le montant d'intérêt légal.

Article 5 : Délais de réalisation de la prestation

Le Prestataire s'engage à faire diligence afin de donner satisfaction au client dans le cadre d'une obligation de moyens. Toutefois, ces délais qui dépendent notamment de la disponibilité et de la réactivité des parties prenantes ainsi que de la complexité des prestations, sont communiqués à titre indicatif et ne donnent lieu à aucune indemnité en cas de dépassement.

5.1 **STARENCO** s'engage à mettre tout en œuvre pour offrir à ses clients une haute qualité de service.

5.2 **STARENCO** se réserve le droit de refuser d'honorer une commande d'un client qui n'aurait pas réglé totalement une facture. **STARENCO** peut en outre dans ce cas, stopper sa mission sans aucune contrepartie financière de la part du Client.

5.3 **STARENCO** n'est tenue qu'à une obligation de moyen, elle s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à la mise en œuvre d'un service de qualité conforme aux usages de la profession d'Architecte Solaire dans le cadre des prestations de service proposées.

5.4 **STARENCO** s'engage à exécuter ses prestations dans des délais raisonnables définis en coordination avec le client et, en cas de délais spécifiquement convenus, à déployer des efforts raisonnables pour respecter ceux-ci. Autrement dit, les délais stipulés ne sont qu'indicatifs et **STARENCO** est uniquement tenue d'une obligation de moyens de les respecter.

Article 6 : Délais de livraison

6.1 **STARENCO** s'engage à confirmer le délai de livraison au client, une fois son règlement encaissé.

6.2 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et le Client ne saurait s'en prévaloir pour revendiquer l'annulation de la commande, des pénalités ou indemnités, et/ou un refus de paiement du prix, des acomptes prévus à la commande ou du solde à la fin de la mission dans le cas de prestations de services.

6.3 Les parties n'encourent aucune responsabilité pour tout manquement dû à un cas de force majeure. L'exécution de l'obligation de livrer est dans ce cas retardée jusqu'à la cessation du cas de force majeure. Si la force majeure se poursuit au-delà de trois mois, le contrat peut être rompu sans indemnité de part ni d'autre sur la demande de l'une des deux parties.

6.4 Si la livraison est retardée pour une cause quelconque, indépendante de la volonté de **STARENCO**, les éventuels frais additionnels de stockage et de manutention des marchandises seront supportés par le Client.

6.5 Les frais de réception sont à la charge du Client.

6.6 Si le Client se rétracte une fois la commande passée et le devis signé, **STARENCO** conservera l'acompte versé le cas échéant, et appliquera les pénalités définies dans l'article 13.

Article 7 : Conditions de livraison – transfert des risques

7.1 Toutes les opérations de transport et de manutention, sont effectuées aux risques et périls du destinataire auquel il appartient de vérifier les expéditions à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, ses recours contre les transporteurs dans le délai requis, même si l'expédition a été faite sans frais de livraison.

7.2 Le Client doit vérifier la qualité, la quantité des marchandises livrées et leur conformité en procédant à un examen pouvant être effectué sans détériorer la marchandise. Des réserves précises et contradictoires doivent être relevées immédiatement sur le bon de transport. Une copie de ces réserves doit être envoyée à **STARENCO** par lettre recommandée avec accusé de réception sous un délai de 72 heures. Passé ce délai, aucune réclamation ou reprise ne sera admise et la marchandise sera réputée conforme à la commande.

Article 8 : Clause de réserve de propriété

8.1 Conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code du Commerce, les marchandises livrées demeurent, quelles que soient les conditions de vente et de transfert de risque relatifs notamment aux opérations de transport, la propriété de **STARENCO**, et ce jusqu'au paiement de l'intégralité des montants dus.

8.2 Dans le cas où le Client se dessaisit des marchandises livrées au profit de tiers, il est tenu d'informer les dits tiers de la présente clause de réserve de propriété, sans que ce défaut d'information puisse nous être opposable.

STARENCO aura toujours le droit de reprendre la libre disposition des marchandises livrées, à concurrence de la somme totale des commandes impayées, par toute voie de droit, même entre les mains des tiers.

8.3 Le défaut de paiement d'une quelconque des échéances, pour quelque raison que ce soit, nous confère le droit d'exiger la restitution immédiate, sans mise en demeure préalable, des marchandises livrées, et ce aux frais, risques et périls du client. Toutes les sommes que le Client aura déjà versées nous resteront acquises à titre de dommages et intérêts.

8.4 Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au Client en tant qu'acheteur, dès la livraison/mise à disposition, des risques de perte et de détérioration des biens vendus, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

8.5 Le Client s'engage, pour le cas d'une procédure de redressement judiciaire, à nous en avertir sans délai, à fournir à première demande, la liste de ses clients auxquels ont été livrées des marchandises faisant l'objet de la présente clause de réserve de propriété et à participer activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks.

8.6 Le Client est tenu de nous signaler sans retard les interventions éventuelles de tiers, en particulier une saisie-exécution effectuée sur la marchandise réservée et, dans ce cas, de se pourvoir en justice, au nom de **STARENCO**, contre les mesures d'exécution forcée et de faire objection auprès du créancier ayant demandé l'exécution.

Article 9 : Garanties

9.1 Les garanties de nos produits sont celles des fabricants des produits, sous réserve des dispositions de l'article 9.2 et 9.8 ci-après.

9.2 Au titre de ces garanties, la seule obligation qui nous incombe est, selon notre choix, la réparation ou le remplacement du produit qui nous a été retourné, dès lors qu'il a été reconnu comme étant défectueux par le fabricant.

9.3 Les frais ainsi que tous les risques liés au retour du produit seront à la charge du Client.

9.4 Tout produit ou pièce remplacée aux termes de la garantie devient la propriété exclusive du Client.

9.5 Les interventions au titre de la garantie ne prolongent en aucun cas celle-ci.

9.6 Il est expressément entendu que **STARENCO** n'encourt aucune responsabilité pour tous les dommages, coûts indirects ou pertes liées à l'exploitation ou à l'impossibilité d'utilisation des produits.

9.7 Aucune garantie n'est accordée en cas d'utilisation inappropriée ou incorrecte, montage défectueux, notamment mise en service inappropriée effectuée par le client ou un tiers, usure normale, mauvaise utilisation ou négligence, défaut d'entretien, matériel inadapté, travaux de montage mal réalisés, influences chimiques, électrochimiques ou électriques.

9.8 Un entretien doit être effectué de manière régulière sur chacun des composants de nos produits. Aucune garantie ne sera accordée en cas de défaut d'entretien.

9.9 Tous les frais d'expertise, directs ou indirects, sera supporté par le Client et ce quelle que soit l'origine de la demande d'expertise.

Article 10 : Limitation de responsabilité

Notre responsabilité en cas de non-respect de nos obligations contractuelles sera limitée au montant de la commande ou du contrat. En aucun cas, nous serons tenus de réparer les dommages corporels ainsi que les dommages inhérents à des pertes d'exploitation, de production ou de profits, à un manque à gagner, à la perte de jouissance d'un droit ou d'un bien, à la privation d'un service et plus généralement à toute perte de nature économique ou financière.

Article 11 : Propriété intellectuelle – référence commerciale

11.1 L'ensemble des études, plans, notes de calculs et plus largement documents techniques et financiers de toutes sortes qui concourent à la définition de l'avant-projet ou à la mise en œuvre des études, ou de l'exécution d'un contrat commercial passé entre **STARENCO** et son Client sont et demeurent la propriété de **STARENCO** sans limite de temps, même dans l'hypothèse où ces documents auraient été réalisés en collaboration avec le Client. Toute utilisation des documents mentionnés ci-dessus à des fins étrangères à l'exécution du contrat commercial passé entre **STARENCO** et son Client, notamment à des fins de reproduction, est formellement prosaïste par accord préalable et écrit d'un représentant dûment habilité par la direction de l'entreprise.

11.2 Le Client autorise **STARENCO** à utiliser son nom et logo à titre de référence commerciale.

Article 12 : Résiliation

12.1 **STARENCO** se réserve le droit de résilier le contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception :

- en cas d'inexécution totale ou partielle des obligations du Client, notamment son obligation de paiement, le respect des droits de propriété intellectuelle et plus généralement, l'exécution loyale du contrat. Si dans les 30 jours après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse et contenant la demande de **STARENCO** de son intention d'user du bénéfice de la présente clause, sans préjudice de la réparation de tous dommages directs et indirects que pourrait lui causer cette résiliation.

- en cas de modification défavorable dans la situation financière ou commerciale du client, risquant de déboucher sur un défaut de paiement.

12.2 En cas de résiliation du contrat, **STARENCO** sera libérée de son obligation de livrer les marchandises et/ou de réaliser la prestation de services. Les sommes éventuellement versées par le Client au titre des commandes non encore exécutées, seront restituées, sauf lorsque la résiliation est imputable au Client.

12.3 **STARENCO** ne devra aucun dédommagement au Client, en cas de rupture pour une cause imputable à celui-ci.

Article 13 : Pénalités en cas de rupture de contrat

En cas de rupture unilatérale du contrat par le Client après la signature de celui-ci, une pénalité correspondant à 25% du montant total en euros TTC du contrat sera appliquée et exigible immédiatement. Cette pénalité vise à couvrir les frais engagés par **STARENCO** pour la préparation et l'exécution du contrat, ainsi que le préjudice subi. Le Client reconnaît et accepte que cette pénalité est équitable et proportionnée aux pertes potentielles de **STARENCO**.

Article 14 : Loi applicable – Juridiction compétente – Clause salvatrice

14.1 Tous les contrats conclus et toutes les commandes passées après communication des présentes seront régis par et interprétés selon le droit français.

14.2 Tous les différents relatifs à l'interprétation et à l'exécution des ventes de produits et/ou services seront, à défaut d'un accord à l'amiable, de la compétence exclusive des tribunaux de Dijon (Côte d'OR – département 21).

14.3 L'éventuelle nullité d'une disposition n'entraîne pas la nullité de toutes les présentes clauses.

14.4 En cas d'action judiciaire ou toute autre action de recouvrement de créance intentée par **STARENCO**, tous les frais liés à ladite action demeureront à la charge du Client.

Article 15 : Loi informatique et liberté, règlement RGPD

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et dite "loi informatique et liberté", et au règlement 2016/679 du 27 avril 2016 dit "RGPD", le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et d'opposition aux informations nominatives le concernant. Ce droit peut être exercé par courrier à l'adresse du siège de **STARENCO**: 14 rue Marie de Bourgogne 21 800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR ou par mail à l'adresse : contact@starenco.com

CGV **STARENCO** version octobre 2026

Date et signature par le Client pour accord des conditions générales de vente :

SARL au capital de 50 000 € - SIRET 83350559700025 - APE 4652Z

TVA intra FR72833505597 - Agrément formation 27210405221

contact@starenco.com - www.starenco.com – Tel : 06 24 45 23 90